



Décisions du CA du 24/06/25

À partir du  
01/09/25

### Pour les entreprises de moins de 50 salariés et en convention MAGESTIC

- Augmentation de l'aide de la fonction maître d'apprentissage et fonction tutorale :
  - 230€ / mois pendant 9 mois (au lieu de 6) soit 2070€ / contrat d'apprentissage
  - 230€/mois pendant 5 mois (au lieu de 3) soit 1150€ / contrat de professionnalisation
- Aide conditionnée à la réalisation d'une formation au tutorat/fonction maître d'apprentissage, préalable à la demande
  - Faire la demande en même temps que la saisie du contrat ou déposer la demande dans le mois qui suit l'accord de prise en charge
  - **Et**, en même temps, fournir l'attestation de réalisation de formation du maître d'apprentissage/tuteur (la formation doit être réalisée en totalité préalablement à la demande de financement)

Ci-dessous ou vous pouvez faire la formation :

- 
- une formation gratuite proposée en ligne sur le site d'OCAPIAT : CAMPNUM :  
<https://espace-tuteur.campnum.com/register>

Le tuteur devra d'abord enregistrer sa demande via ce lien ; un accès lui sera adressé par OCAPIAT (délai de traitement env 1 jour) puis il pourra faire sa formation en ligne et obtenir une attestation de formation

- ou bien une formation prise en charge à 100% par OCAPIAT - organismes référencés (+ remboursement coût salarial du tuteur missionné si >=55 ans)

<https://offredeformation.ocapiat.fr/catalogue/#/result?modeSearch=1&intituleFormation=tuteur&am...>